



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 5 février 2019

Étaient présents et ont délibéré :

- président de la séance : Étienne LEFEBVRE
- autres membres : Michel BADAIRE
Philippe MAUBERT
Phiklippe DE GUIBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

- Révision du POS en PLU de La Châtre (36)

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

Néant

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Élaboration du PLU de Rouvres (28)
- MECDU Vendôme pour un parking (41)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Projet d'équipement public « Co'Met » (demande d'AE) à Orléans (45)
- ICPE parc éolien de Liniez II à Liniez (36)
- Projet de carrière Lambert TP à Savigny-sur-Braye (41)
- Projet chute hydroélectrique du Boutet à Châtres-sur-Cher (41)
- Épandage des boues du site Seine Aval du SIAAP (78) en Eure-et-Loir (28)
- Autorisation d'exploiter une usine d'emballages de papier carton à Blois (41)

V Projets : avis tacites sur le dossier soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Parc photovoltaïque à Saint Amand Montrond (18)
- Création de la ZAC des champs Châlons à Saint Germain du Puy (18)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer, après consultation des membres sur le dossier le suivant:

- Projet de la ZAC des Antennes à Champhol (28)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE